RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

4 DAMES DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée

au capital de 2.400.000,00 Euros

Siège social : 2 B ALLEE DES QUATRE DAMES - 69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE

LYON RCS 539 117 390

(ci-après «la Société»)

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
EN DATE DU 24 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 24 octobre,

Je soussigné, Monsieur Sebastien, Jacques, Marie RICARD, agissant en qualité de **Président**, (ci-après le «**Président**») de la Société **4 DAMES DEVELOPPEMENT**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 2.400.000,00 Euros, dont le siège social est situé [redacted] immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 539 117 390 RCS LYON, (ci-après la «**Société**»),

a pris, conformément aux stipulations des statuts de la *Société*, les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises ;
- Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts de la *Société* ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises

Le Président,

- **décide** d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité) ; et
- **déclare** avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

Cette décision est adoptée par le Président.

DEUXIÈME DÉCISION

Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts de la Société

Le Président **décide**,

- de transférer le siège social de la Société du 2 B ALLEE DES QUATRE DAMES - 69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE au 3 Allée des 4 Dames - 69160 Tassin-la-Demi-Lune,
- en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social de la Société qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

• Article 4 : ***SIEGE SOCIAL***

Le siège social de la Société est situé : 3 Allée des 4 Dames - 69160 Tassin-la-Demi-Lune.

Il peut être transféré en tous lieux, en France, par simple décision du Président (auquel cas le Président est habilité à modifier les Statuts en conséquence), ou des Associés.

La date de prise d'effet de cette modification est fixée au 24/10/2024.

Cette décision est adoptée par le Président.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités

Le président confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée par le Président.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé parle Président.

Conformément à l'article R. 221-3 du Code de commerce, le présent procès-verbal pourra être signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Le Président

Monsieur Sebastien, Jacques, Marie RICARD



